



Comité Régional Occitanie

ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS – HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE

COMPTE RENDU COMITE DIRECTEUR

Lundi 24 août 2026

En visio-conférence

Présent-e-s :

Francis RICARD, Président

Raymond LE MANACH, Trésorier Général

Christian GRAMOND, Secrétaire Général

12 : Gilles ENJALBERT - Marc NOGARET

30 : Alain DONNADIEU

32 : Claude SARRAU

34 : Loidgi CARO

46 : Sandrine BAGINSKI – Marielle BEX-GRAMOND

48 : Ludovic DURAND

81 : Marc FABRE

82 : Franck CLEMENT

Absent-e-s ou excusé-e-s :

09 : David SOUQUE

11 : Jean-Marie CHEVASSU

31 : Charles LOPES D'ANDRADE

65 : Marie-Luce LACASSIE

66 : Claudine CHOPIN - Jean-Jacques VIDAL

CTFR : Angelo RADIGUE

Marie-Luce et Claudine sont excusées pour raison de santé et nous leur souhaitons un bon rétablissement.

Début de la réunion 18h00

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de la décision du Comité de Pilotage suite à l'affaire Boule du Cap / St Césaire en CRCV en raison de l'appel formulé par le Club de la Boule du Cap le 3 août 2026, par mail. Les membres du Comité Directeur devront prendre une décision quant à cet appel.
- Points divers.

1. Appel de la Boule du Cap suite à la décision du Comité de Pilotage en CDCV

Tous les documents nécessaires ont été envoyés avec la convocation de façon à ce que chaque membre du CRO puisse en prendre connaissance et par là-même limiter la durée de la visioconférence.

Christian Gramond reprend rapidement l'historique au regard des différents témoignages et présente en quelques phrases le déroulé du Comité de Pilotage, en visioconférence le 28 juillet, et énumère les personnes qui y ont participées.

Les membres du Comité de Pilotage ont ensuite délibéré le 29 juillet et ont pris les décisions suivantes :

- La victoire de la Boule du Cap validée en supprimant les résultats des têtes à tête, soit un score de 20 à 4
- -1 point de pénalité pour l'année 2026 pour les 2 clubs et un avertissement à chacun.

Le 3 août 2026, le Comité régional Occitanie recevait un mail de Mr Maxime Polignone, président du Club de la Boule du Cap, faisant appel de cette décision, considérant qu'il n'y avait pas eu de tricherie.

Les membres du CRO se questionnent sur les points suivants :

La responsabilité de l'arbitre européen intervenant le jour de la rencontre et n'ayant pas voulu tenir compte de la décision majoritaire du jury qui proposait de jouer à l'ombre dès que les autres équipes auraient fini.

Les 2 personnes du jury hors l'arbitre qui n'ont pas imposé leur choix dont la déléguée de cette journée.

La déléguée et l'arbitre qui se sont rendus compte de la tricherie des 2 clubs mentionnant des scores bidons (13 à 12 de part et d'autre) sur la feuille de match pour les rencontres en individuel alors qu'elles n'avaient pas été jouées.

Le Président Francis Ricard précise qu'il a demandé à ce que cet arbitre passe devant une commission d'éthique arbitrale afin que certaines règles lui soient rappelées. Sa décision de refuser que les parties de tête à tête soient décalées et jouées à l'ombre, a été le déclencheur de cette incident sportif.

D'autre part, la feuille de match a été signée par les 2 clubs et l'arbitre alors que les scores mentionnés dans les parties individuelles étaient faux, il y a donc falsification ce qui est punissable.

Francis Ricard, président du CRO et Christian Gramond, responsable du Comité de Pilotage, n'ont pas pris part au vote

Délibéré :

Décision après un « tour de table » des 11 votants :

9 voix POUR le maintien de la sanction globale

1 voix POUR l'avertissement et CONTRE le point de pénalité

1 abstention

Un mail sera adressé au président du Club en question avec le compte-rendu du Comité Directeur.

2. Points divers

2.1. Situation du Président de la Commission de discipline

Explications données par Francis Ricard, président du CRO, à propos de la dernière commission de discipline du 4 août 2026 impliquant le président de la Commission de discipline en tant que joueur et témoin.

Au vu de l'attitude de Mr Yves Cazorla, Francis Ricard demande son retrait de la présidence de la Commission de discipline et invite les membres du CRO à voter.

11 votants sur 13 membres présents (Francis Ricard et Gilles Enjalbert, président du CD12 ne votent pas)

Délibéré :

10 voix POUR

1 abstention

Un courrier officiel lui sera adressé, en recommandé.

2.2. Démission de Jean-Marie Chevassu

Francis explique que le retrait de Jean-Marie n'a rien à voir avec le CRO et nous en donne la raison en quelques mots. La partie LOGISTIQUE est revue.

Réservations des hôtels : C'est un travail important à faire dès mention des lieux des championnats par la FFPJP.

Il faut savoir que Booking prend entre 15 et 18% de frais supplémentaires et qu'on ne peut pas discuter des horaires de prises des petits déjeuners.

Francis Ricard attend le retour de congés de la secrétaire administrative du CRO pour savoir si elle pourrait prendre le relai concernant cette tâche.

Commandes des récompenses : Sandrine Baginski explique que les commandes se renouvellent année après année et qu'elle continuera de s'en occuper.

Commandes vestimentaires : Francis explique que lors des championnats régionaux, le délégué a la charge de noter les tailles sur un tableau papier et faire signer les qualifiés. Ce document est envoyé dans les meilleurs délais à Francis qui le communiquera à Sandrine pour qu'elle l'envoie au fournisseur. Francis précise qu'il peut également le faire.

La question de la prise de contact de Jean-Marie avec l'hôtel Campanile de Narbonne pour le Congrès est posée. A-t-il eu la possibilité de s'en occuper car nous arrivons déjà au mois de septembre ? Il devait voir les tarifs proposés dans les conditions de réservations similaires à 2025.

Francis va le voir avec lui pour en savoir plus.

2.3. Centre Régional d'Entrainement Occitanie

Le 3^{ème} week-end du CRE aura lieu au Domaine de La Laurière, 924 Rte de la Laurière, 12200 Villefranche-de-Rouergue les 26 et 27 septembre 2026.

Notre Comité Directeur se déroulera sur la journée du 26 dans une salle du domaine accompagné d'un repas qui sera pris sur place. Horaires : de 9h à 17h

Pour celles et ceux qui souhaiteraient arriver la veille, l'hôtel Balladins exploité aujourd'hui sous l'enseigne Brit Hôtel Confort peut être une possibilité. Il y a également d'autres hôtels.

Le 2^{ème} week-end du CRE qui était prévu à Flagnac (46) du 19 au 21 juin 2026 et à Montpezat de Quercy (82) pour l'hébergement au camping du Failhal, avait dû être annulé en raison des fortes chaleurs (alerte rouge canicule pour le 82 et un arrêté préfectoral interdisant toute compétition sportive pour le 46)

Nous avons réservé les hébergements pour les jeunes et leur encadrement et réglé par avance le 2 juin 2026, la totalité du devis pour 2 725,40€.

Averti le 17 juin par téléphone puis par mail, le responsable du camping a envoyé la facture ce jour-là reprenant le total du devis.

Après tentative des responsables d'obtenir un geste commercial ou un avoir, sans succès, il est décidé de faire un courrier officiel, en recommandé, demandant le remboursement des sommes suivantes :

- 26 locations draps pour 1 personne à 12€ l'unité soit 312€
- 12 locations draps pour 2 personnes à 16€ l'unité soit 192€
- 22 taxes de séjour à 1,30€ soit 28,60€
- 40 contributions au tri sélectif soit 16€

Pour un total de **548,60€**

2.4. Autre point : subventions

Subvention du Conseil Régional Occitanie :

- La prochaine demande de subvention 2026/2027 devra être faite sur le compte en ligne **avant le 15/10/2026**
- Les justificatifs de la subvention 2025/2026 devront être fournis, en ligne, avant le 31/12 sachant que l'an passé ils ont été déposés en octobre également. La subvention de 1500€ ne sera payée qu'après dépôt de tous les documents demandés.

Subvention ANS :

Les justificatifs fournis par l'ANS devraient arriver mi-septembre par courrier ou mail. Dès réception, ils devront être communiqués à Raymond et enregistrés sous le NAS. Pour la subvention Emploi, c'est la Convention qui justifie les 3 versements durant les 3 années 2025-2026-2027

Fin de la réunion 19h15

Francis Ricard
Président

Marielle Bex Gramond
Secrétaire adjointe

Christian Gramond
Secrétaire général



CR



CoDir Visio du 24 août 2026



Page 3 sur 3